

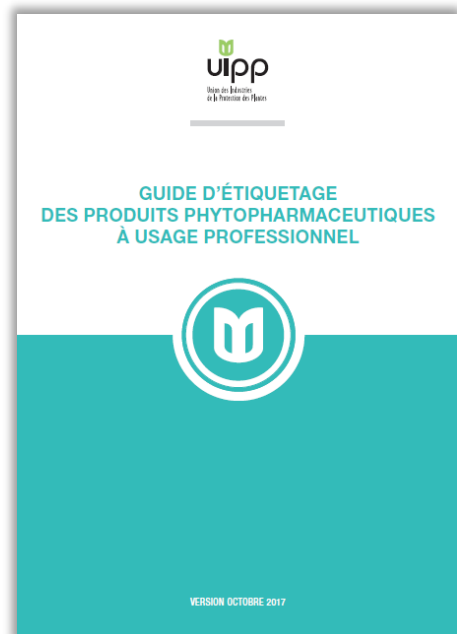
Étiquetage des Produits phytosanitaires  
**L'UIPP initie une démarche unique au niveau international pour harmoniser et clarifier l'information à destination des agriculteurs !**

Mercredi 10 janvier 2018 - L'UIPP répond aux besoins des agriculteurs pour améliorer la lisibilité des étiquettes des produits phytosanitaires en éditant un guide d'étiquetage commun. Il s'agit d'une démarche de progrès visant la meilleure information des utilisateurs et la réduction des risques liés à l'usage de produits professionnels.

**Plus de 20 textes sont actuellement en vigueur pour encadrer les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires.** Tout en étant indispensable pour assurer des conditions d'utilisation sûres, cette succession de réglementations a eu notamment pour conséquence une complexification des messages et une perte de lisibilité des étiquettes pour les agriculteurs.

**Face à ce constat, les professionnels de la protection des plantes sont à l'initiative d'une démarche de concertation unique** sur le sujet, menée conjointement avec les différents partenaires publics et privés concernés.

**Le résultat : un guide d'étiquetage à usage professionnel édité par l'UIPP.** Ce document regroupe toutes les informations relatives aux éléments apposés ou imprimés sur les emballages des produits (unités commerciales, packs et cartons de regroupement) et précise, avec un code couleur, les informations réglementaires ainsi que plusieurs suggestions organisationnelles.



Pour Julien Durand-Réville, responsable santé à l'UIPP : « *Ce guide, unique au niveau international, a été le fruit d'un travail collectif des sociétés adhérentes et a nécessité plusieurs échanges avec des groupes d'agriculteurs testeurs. Les contributions du ministère de l'agriculture, de l'ANSES, de la médecine du travail (MSA) et bien sûr des représentants agricoles ont été prises en compte. Ce travail permettra aux agriculteurs de disposer d'étiquettes construites de la même manière, quelle que soit la marque du produit : format, ordre des informations et rubriques... Pour toujours retrouver la même information au même endroit* ».

Cette harmonisation se fera progressivement car elle nécessite une refonte des systèmes d'étiquetage chez les entreprises. **Ce travail est également à disposition de toutes les sociétés phytosanitaires non membres de l'UIPP qui désireraient le suivre**, afin d'uniformiser largement et rapidement le contenu des étiquettes françaises.

**Pour consulter le « Guide d'étiquetage des produits phytopharmaceutiques à usage professionnel » : cliquer [ici](#).**

L'exemple des Equipements de Protection Individuelle : les recommandations réglementaires textuelles actuelles relatives aux EPI sont difficilement lisibles (plusieurs pages des livrets d'étiquetages actuels). Elles vont évoluer et prendre la forme de tableaux didactiques permettant facilement aux agriculteurs de savoir quels EPI porter en fonction du produit manipulé, de leur phase de travail, de leur matériel de pulvérisation...

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :						
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :				NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE BAS		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE HAUT			
		TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE	TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE		
<b>GANTS EN NITRILE</b> réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)	Réutilisables		À usage unique		À usage unique	Réutilisables	Réutilisables
<b>EPI VESTIMENTAIRE</b> 65 % polyester / 35 % coton ≥ 230 g/m <sup>2</sup> + traitement déperlant	EPI vestimentaire	✓	✓	✓		EPI vestimentaire	✓
<b>EPI PARTIEL</b> blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN 14605+A1	EPI partiel					EPI partiel	
<b>COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE</b> catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1:2009	OU Type 3 ou 4				Type 4	OU Type 3 ou 4	
<b>LUNETTES ou ÉCRAN FACIAL</b> certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)	✓						
<b>PROTECTION RESPIRATOIRE</b> demi-masque ou masque (EN 140:1998) équipé d'un filtre P3 (EN 143:2006) ou A2P3 (EN 14387:2008)					✓		

(Chaque tableau sera spécifique du produit en question)

### Contacts presse

Delphine Guey : 01 41 31 52 05 - 06 08 28 49 12 - [dguey@uipp.net](mailto:dguey@uipp.net)

Xavier Yvon : 01 44 90 85 22 – 06 88 29 72 37 –

[xavier.y@tmarkoagency.com](mailto:xavier.y@tmarkoagency.com)

### À propos de l'UIPP :

L'Union des Industries de la Protection des Plantes est une association professionnelle regroupant 22 entreprises qui mettent sur le marché et commercialisent des produits phytopharmaceutiques à usage agricole.

Depuis le 31 mai 2012, les engagements de service de l'UIPP sont certifiés par AFNOR Certification selon le référentiel « Quali'OP » spécifique aux organisations professionnelles. Ce référentiel fait reconnaître le savoir-faire et le professionnalisme de l'UIPP et atteste du respect d'engagements de services concrets et mesurable.

[www.uipp.org](http://www.uipp.org)

Pour nous suivre : Twitter : @UIPPorg @lesieclevert